

Syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux

**Projet de réhabilitation du passage d'une canalisation sur fonds privés
sur le territoire de la commune de Monteux**

**CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE
SUR FONDS PRIVÉS POUR LA POSE
DE CANALISATIONS PUBLIQUES**

Articles R. 152-1 à R. 152-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1. Délibération du Conseil Syndical

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 23 JUIN 2022	
Date de la convocation : 16/06/2022	L'an deux mille vingt deux et le vingt-trois juin, les membres du comité syndical se sont réunis à ALTHEN-LES-PALUDS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.	
Date d'affichage de la convocation : 16/06/2022		
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Philippe SOARD et Jacques GARRIGUES	Objet de la délibération : EAU POTABLE	
Nombre de membres	COMMUNE DE MONTEUX - RENOUELEMENT DE LA CANALISATION 450 MM ENTRE LE CHEMIN DE LA TAPY ET L'IMPASSE DE LA GARE - DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DE LA REGULARISATION DE SERVITUDES DE PASSAGE DE CANALISATION PUBLIQUE D'EAU POTABLE SUR FONDS PRIVES	
En exercice		51
Quorum		18
Présents		24
Représentés		1
Votants	24	

Membres présents à la séance :

Raspail Max (Blauvac) Ortuno Mireille (Mormoiron) Torelli Jean-Marie (Villes Sur Auzon) Frizet Frédéric, Bouletin Jérôme, Garrigues Jacques, Senac Jean-François, Jean Christel, Soard Philippe, Allegre Alexandre, Linhares José, Baldacchino Jean-Paul, Medrat Jean-François, Raymond Sandrine (Cove) Giacomoni Anthony, Lamouroux Roland, Herve Charly (Coge) Tenza Salvador, Marquot Xavier (Ccpro) Terrisse Michel, Mosse Marc, Michel Stéphane, Graviere Jean-Claude, Roux Thierry (Casc)

Membres excusés :

MILESI Gilbert (METHAMIS) ROUET Frédéric (VILLES SUR AUZON) PELATAN Benoit, JEROME Robert, BROCHIER Gérard, AY Anne-Sophie, HAUT Frédéric, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, AIELLO André, LAMURE Elisabeth (COVE) NOUVEAU Alain, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick (COGA) RATAJEZAK Gérard (CCPRO) BERNAL Fulgencio, SOLER Serge (CASC)

Pouvoir :

POITEVIN Jérôme (BLAUVAC)

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le Syndicat souhaite réhabiliter le passage d'une canalisation d'eau potable sur fonds privé.

Monsieur le Président précise au Comité Syndical que :

- Le positionnement de la canalisation se trouve sous foncier privé non maîtrisé malgré les nombreuses tentatives d'acquisition amiable,
- La qualité d'utilité publique du projet.

Cependant, Monsieur le Président fait part au Comité Syndical des difficultés rencontrées pour obtenir un accord amiable avec les propriétaires des parcelles concernées par le projet pour la réhabilitation de la canalisation et de la mise en place de la servitude.

Devant cette situation et en vue de pouvoir mettre en place la servitude de passage de cette canalisation, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de solliciter, conformément aux dispositions des articles L152-1 à L152-2 et R 152-1 à R 152-15 du Code rural et de la pêche maritime, auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête publique en vue de la mise en place d'une servitude de passage d'une canalisation publique, laquelle sera engagée à l'encontre des propriétaires concernés par le tracé et n'ayant pas donné leurs accords.

Monsieur le Président présente le plan du tracé de la canalisation et prend acte de la constitution du dossier d'enquête publique d'instauration de servitudes.

LE COMITÉ

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU les nombreuses tentatives pour obtenir un accord amiable avec les propriétaires,

VU le Code rural et de la pêche maritime et le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

DÉLIBÈRE

ACCEPTE :

- la réalisation du projet de réhabilitation du passage d'une canalisation d'eau potable sur fonds privé
- le tracé de la canalisation retenu.

APPROUVE le dossier d'enquête publique préalable à l'instauration de servitude d'utilité publique sur fonds privés pour pose de canalisations publiques,

DECIDE d'avoir recours à la procédure d'instauration de servitude d'utilité publique sur fonds privés pour pose de canalisations publiques, à l'encontre des propriétaires concernés par le tracé,

DEMANDE à Monsieur le Préfet d'engager la procédure d'instauration de servitude d'utilité publique sur fonds privés, au bénéfice du Syndicat mixte Rhône Ventoux, conformément aux articles L152-1 à L152-2 et R 152-1 à R 152-15 du Code rural et de la pêche maritime à l'encontre des propriétaires concernés par le tracé,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte n° 2315DIV309,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et à la mise en œuvre de cette procédure d'instauration de servitude par arrêté préfectoral : notifications, états des lieux contradictoires avant et après travaux, indemnisation de tous dommages aux cultures, ...

(suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20220623-2022-117-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2022